

PROGRAMME

« ASSISTANT FAMILIAL – AF »

Durée	240 heures de formation en centre Amplitude de formation : 18 à 24 mois	Dates / Lieux	Chemillé : à partir de mai 2024 Angers : à partir de mai 2024 Le Mans : dates à définir en 2024
Public / statut	Assistant familial : <ul style="list-style-type: none"> Déjà agréé par le conseil départemental de leur territoire déjà en situation d'exercice professionnel 		
Nombre de participants	Entre 15 et 20 en moyenne	Tarifs	Pris en charge par l'employeur
Accessibilité handicap	Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels...) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Référénts handicaps : <ul style="list-style-type: none"> Antoine BREILLOT : a.breillot@cefras.com Martine SEILLER : m.seiller@cefras.com 		
Prérequis	Avoir effectué le stage préparatoire à l'accueil, de 60 heures, organisé par l'employeur		
Modalités d'accès	Dossier d'inscription à compléter auprès de l'employeur		
Délai d'accès	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible).		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (psychologues, puéricultrice, chef de service en protection de l'enfance, enseignants spécialisés, juge des enfants, orthophoniste, éducateurs spécialisés...)	
	Responsables du projet de formation	Angers : REBOURS MAHE Mariannick – 02 41 20 59 90 Chemillé : LAUNAY Jeannick – 02 41 30 57 09 Le Mans : GRAPIN Anne – 02 43 72 97 22 Laval : DAVID Elodie - 02 43 64 16 87	
	Contact administratif	Angers et Chemillé : LEGAULT Nelly 02 41 20 59 95 Le Mans et Laval : CATTANEO Sabrina 02 43 72 97 22	
Débouchés	Métier : Assistants Familiaux en secteur pour la protection de l'enfance (Conseils Départementaux, IME, ITEP, ...)		

<p>Finalités de la formation</p>	<p>Les Assistants Familiaux travaillent principalement dans le secteur de la protection de l'enfance (conseils Départementaux). Plus rarement dans le secteur thérapeutique ou le secteur médico-social.</p> <p>Diplôme d'Etat de niveau 3 délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).</p> <p>RNCP : RNCP4500 - Décret n°2005-1772 du 30 décembre 2005</p>				
<p>Objectifs pédagogiques</p>	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ D'accueillir les enfants confiés en répondant à leurs besoins essentiels (physiques, psychiques, sanitaires) ➔ D'intégrer les enfants confiés au sein de la famille d'accueil ➔ De mettre en œuvre un accompagnement éducatif adapté, au service du développement de l'enfant et de son insertion sociale. ➔ De communiquer par écrit et oral avec les autres professionnels du service et avec les intervenants. 				
<p>Méthodes pédagogiques</p>	<p>Méthodes actives : apports théoriques appuyés par des échanges d'expériences, des études de cas, jeux de rôles, mise en situation. Séquences d'analyse des pratiques. Temps d'ouverture et de rencontre avec d'autres professionnels du secteur.</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Salles adaptées : ergonomie, cuisine pédagogique ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque 				
<p>Programme pédagogique</p>	<p>La formation Assistant Familial se compose de 3 domaines de compétences (DC), d'une durée totale de 240 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil 140 h ➔ Accompagnement éducatif de l'enfant 60 h ➔ Communication professionnelle 40 h 				
<p>Modalités d'évaluation des acquis</p>	<p>Un suivi collectif et individuel est organisé tout au long du parcours. Les épreuves de certification sont organisées en fin de formation, elles comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ 2 épreuves orales (dont l'une prend appui sur un dossier de formation rédigé en cours de parcours) ➔ 1 épreuve écrite. 				
<p>Taux de réussite aux examens (Année 2023)</p>	<p>Angers : 100 % (sur 11 pers présentées)</p> <p>Chemillé : 82 % (sur 11 pers présentées)</p> <p>Laval : 85 % (sur 13 pers présentées)</p>	<p>Taux de satisfaction (Année 2023)</p>	<p>Angers : 100% (sur 13 répondants)</p> <p>Chemillé : 100% (sur 14 répondants)</p>	<p>Taux d'abandon en cours de formation (Année 2023)</p>	<p>Angers : 4,34% (sur 46 stagiaires formés)</p> <p>Le Mans : 26,66% (sur 15 stagiaires formés)</p> <p>Laval : 0% (sur 16 stagiaires formés)</p>